

## PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

**VALABLE 5 ANS à compter du 30 mai 2018**

**N° P181679 - DE/1**

et annexe de 5 pages

**Matériau présenté par :** DICKSON SAINT CLAIR SAS  
415 Avenue de Savoie  
38357 LA TOUR DU PIN cedex  
France

**Marque commerciale :** JET TEX COMFORT

**Description sommaire :**

**Composition globale :** Textile PET enduit polymères organiques Acrylique et Polyuréthane et ignifugé dans la masse

**Utilisation :** Textile enduit imprimable pour des applications intérieures de décoration, revêtement mural, décoration de vitrine, POS, reproduction de tableau...

**Masse :** (390 ± 39) g/m<sup>2</sup>

**Epaisseur :** (0,478 ± 0,048) mm (déterminée par le LNE)

**Coloris :** Blanc

**Rapport d'essais :** N° P181679 - DE/1 du 30 mai 2018

**Nature des essais :** Détermination du classement selon NF P 92-507 (février 2004)  
Essai au brûleur électrique selon NF P 92-503 (décembre 1995), Essai de persistance et mesure de vitesse de propagation de flamme selon NF P 92-504 (décembre 1995)

**Classement :**

**M1**

**VALABLE POUR TOUTE APPLICATION POUR LAQUELLE LE PRODUIT N'EST PAS SOUMIS AU MARQUAGE CE  
VALABLE POUR TOUTE APPLICATION NON COUVERTE PAR L'ART. AM18 §2 DE LA REGLEMENTATION ERP**

**Durabilité du classement (NF P 92-512 : 1986) : NON LIMITEE A PRIORI**

compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai N° P181679 - DE/1 annexé.  
Pour déterminer le classement, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.

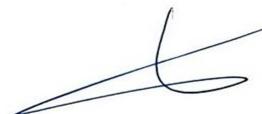
Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Est seule autorisée la reproduction intégrale soit du présent Procès-verbal de classement qui comprend 1 page soit l'intégralité du Procès-Verbal et rapport annexé qui **comporte 6 pages.**

Trappes, le 30 mai 2018



**Le Responsable du Département  
Comportement au Feu et Sécurité Incendie**



Maxime MAJ

522 R 0900-05 Rév.E

# RAPPORT D'ESSAI DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 30 mai 2018

**N° P181679 - DE/1**

## 1. BUT DES ESSAIS

Les essais auxquels se rapporte ce rapport d'essai ont pour but de déterminer le classement des matériaux, conformément aux prescriptions de l'Arrêté du ministère de l'Intérieur en date du 21 novembre 2002 relatif à leur réaction au feu.

## 2. PROVENANCE ET CARACTERISTIQUES DES ECHANTILLONS

Demandeur de l'essai : DICKSON SAINT CLAIR SAS  
Date et référence de la commande : Commande n° AC0037837 du 14/05/2018  
Producteur : DICKSON SAINT CLAIR SAS  
Marque commerciale et référence : JET TEX COMFORT  
Composition globale : Textile PET enduit polymères organiques  
Acrylique et Polyuréthane et ignifugé dans la masse

Caractéristiques attestées par le demandeur :

Masse : (390 ± 39) g/m<sup>2</sup>  
Epaisseur : (0,410 ± 0,040) mm  
Coloris : Blanc

Caractéristiques déterminées par le LNE :

Masse : (402 ± 41) g/m<sup>2</sup>  
Epaisseur : (0,478 ± 0,048) mm  
Coloris : Blanc

**suite du rapport page suivante**

### 3. MODALITES DES ESSAIS

Date de réception des éprouvettes : 20/04/2018

Conditionnement des éprouvettes préalablement aux essais :

Les éprouvettes, éventuellement placées sur leurs subjectiles, sont conditionnées avant essai dans une atmosphère à  $(23 \pm 2)$  °C et  $(50 \pm 5)$  % d'humidité relative pendant sept jours ou jusqu'à obtention de la masse constante (cas des matériaux livrés humides, ou de forte épaisseur).

La masse est considérée constante quand deux pesées successives à 24 h d'intervalle ne diffèrent pas de plus de 0,1 % ou de 0,1 g (on prendra la plus grande valeur de masse).

Date de réalisation des essais : 29/05/2018

### 4. RESULTATS

#### 4.1. ESSAI AU BRULEUR ELECTRIQUE SELON NF P 92-503 (DECEMBRE 1995)

##### 4.1.1. Détermination du mode le plus défavorable

	Eprouvette 1				Eprouvette 2				Eprouvette 3				Eprouvette 4			
Sens	Chaîne Face 1				Chaîne Face 2				Trame Face 1				Trame Face 2			
Coloris	Blanc				Blanc				Blanc				Blanc			
Masse (g)	43,30				43,77				43,66				43,34			
Percement	Oui				Oui				Oui				Oui			
Moment d'inflammation (s)	-				20				-				20			
Durée d'inflammation après retrait de la flamme pilote (s)	-				0				-				0			
Propagation de points en ignition hors de la zone déjà carbonisée	-				-				-				-			
Distance > 250 mm après 5 min	-				-				-				-			
Chute de gouttes ou de débris enflammés	Non				Non				Non				Non			
Fluage, chute de gouttes non enflammées	Non				Non				Non				Non			
Longueur détruite/brûlée (mm)	155				155				155				160			
Largeur détruite ou brûlée dans la zone au delà de 450 mm (mm)	-				-				-				-			

4.1.2. Poursuite des essais selon le mode le plus défavorable

	Epreuve 5				Epreuve 6				Epreuve 7				Epreuve 8				
Sens	Trame Face 2																
Coloris	Blanc																
Masse (g)	43,34				43,43				43,46				43,82				
Percement	Oui																
Moment d'inflammation (s)	20				–				–				–				
Durée d'inflammation après retrait de la flamme pilote (s)	0				–				–				–				
Propagation de points en ignition hors de la zone déjà carbonisée	–				–				–				–				
Distance > 250 mm après 5 min	–				–				–				–				
Chute de gouttes ou de débris enflammés	Non																
Fluage, chute de gouttes non enflammées	Non																
Longueur détruite/brûlée (mm)	160				145				170				160				Longueur moyenne 159
Largeur détruite ou brûlée dans la zone au delà de 450 mm (mm)	–				–				–				–				Largeur moyenne –

Durée d'inflammation ≤ 5 s	Oui
Longueur moyenne < 350 mm	Oui
Largeur moyenne < 90 mm	Oui
Chute de gouttes enflammées	Non

suite du rapport page suivante

**4.2. ESSAI DE PERSISTANCE DE FLAMME SELON NF P 92-504 (DECEMBRE 1995)**

**4.2.1. Détermination du mode le plus défavorable**

	Eprouvette 1	Eprouvette 2	Eprouvette 3	Eprouvette 4
Sens	Chaîne Face 1	Chaîne Face 2	Trame Face 1	Trame Face 2
Coloris	Blanc	Blanc	Blanc	Blanc
Masse (g)	42,19	42,31	42,41	42,56
Durée de la persistance maximale pour l'éprouvette (s)	0	0	0	0
Durée de persistance de flamme maximale inférieure ou égale à 2 s pour le matériau	Oui			
Durée de persistance de flamme maximale inférieure ou égale à 5 s pour le matériau	Oui			
Chute de gouttes non enflammées	Non	Non	Non	Non
Chute de gouttes enflammées	Non	Non	Non	Non

**4.2.2. Poursuite des essais selon le mode le plus défavorable**

	Eprouvette 5	Eprouvette 6	Eprouvette 7	Eprouvette 8
Sens	Chaîne Face 1	Chaîne Face 1	Chaîne Face 1	Chaîne Face 1
Coloris	Blanc	Blanc	Blanc	Blanc
Masse (g)	42,19	42,59	42,74	42,18
Durée de la persistance maximale pour l'éprouvette (s)	0	0	0	0
Durée de persistance de flamme maximale inférieure ou égale à 2 s pour le matériau	Oui			
Durée de persistance de flamme maximale inférieure ou égale à 5 s pour le matériau	Oui			
Chute de gouttes non enflammées	Non	Non	Non	Non
Chute de gouttes enflammées	Non	Non	Non	Non

**suite du rapport page suivante**

**5. OBSERVATIONS CONCERNANT LES ESSAIS**

À l'issue des essais au brûleur électrique, un percement sans inflammation des éprouvettes est observé. Les essais complémentaires de persistance de flamme ont donc été réalisés.

**Trappes, le 30 mai 2018**



**Le Responsable du  
Département Comportement au  
Feu et Sécurité Incendie**

**Maxime MAJ**

**Les résultats mentionnés ne sont applicables qu'aux échantillons, aux produits ou matériels soumis au LNE et tels qu'ils sont définis dans le présent document.**